

MJC Roguet / saison 2020-2021

Les réductions sur les tarifs de cotisation des ateliers

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour chaque atelier sur nos supports de communication, **seul est indiqué le plein tarif**. Si vous êtes éligible à une réduction, vous pouvez la calculer en appliquant le barème indiqué ci-dessous :

<i>Vous êtes ...</i>	<i>Vous avez droit à ...</i>	<i>Conditions & justificatifs</i>
Inscrit(e) à plusieurs ateliers de la MJC	Pas de réduction en 2020-2021	
Inscrit(e) à la MJC avec un autre membre de votre famille	Pas de réduction en 2020-2021	
Agé(e) de 18 à 25 ans et étudiant(e)	30% de réduction	<ul style="list-style-type: none">• A l'exception des cours individuels de musique• Sur présentation d'une carte Etudiant
Agé(e) de 18 à 25 ans et non imposable	30% de réduction	<ul style="list-style-type: none">• A l'exception des cours individuels de musique• Sur présentation d'un justificatif de non-imposition
Parent d'un jeune mineur	Réduction selon votre Quotient Familial : 20% si QF<900, 30% si QF<650, 40% si QF<400	<ul style="list-style-type: none">• Sur la cotisation de l'activité de votre enfant• A l'exception des cours individuels de musique• Sur présentation d'un justificatif CAF
Bénéficiaire d'un minima social	50% de réduction	<ul style="list-style-type: none">• A l'exception des cours individuels de musique• Sur présentation d'un justificatif de votre situation

Attention, aucune de ces réductions n'est cumulable ! Pour chaque inscription est appliqué un taux unique, celui le plus favorable à l'adhérent(e).



MJC Roguet
www.mjcroguet.fr